

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

TROISIÈME LETTRE DE MGR. L'ÉVÊQUE DE LANGRES,
A M. LE DUC DE BROGLIE.

Langres, le 22 avril 1844.

Monsieur le duc,

Vous avez certainement compris beaucoup mieux que je n'ai pu les apprécier, les graves et désastreux inconvéniens qui résulteraient du parti pris contre la vraie liberté d'enseignement. Vous avez même dû entrevoir celui par l'exposé duquel nous terminerons cette troisième lettre. Ces inconvéniens qui se traduiraient plus tard en désastres publics, vous, Monsieur le rapporteur, et vos illustres collègues de la commission, vous n'avez pu vous résigner à les accepter et surtout à les proposer, que par un seul motif, la crainte de malheurs plus grands encore. J'avoue que cette considération serait grave si elle était vraiment fondée : mais pour qu'il en fût ainsi, il faudrait que ces malheurs prévus comme devant être le produit de la liberté que nous invoquons, fussent énormes pour excuser une injustice légale, et pour l'emporter sur la perte des croyances, sur la perte des âmes, sur la ruine de la société. Si donc la liberté d'enseignement devait produire des malheurs plus grands et au-si certains que ceux qui résulteraient certainement du monopole légalisé, les partisans de la liberté pourraient être légitimement invités à renoncer à leurs droits ; mais s'il n'en est pas ainsi, si c'est le contraire qui est vrai, évidemment tous les hommes de bien doivent réprover le monopole. Voyons donc ce que l'on pourrait avoir à craindre de la liberté.

Vous comprenez, Monsieur le duc, que j'ai lu votre Rapport avec quelque attention. Or, je n'y ai trouvé que trois objections contre l'objet de nos demandes. La première y est développée assez longuement, mais sans aucune preuve à l'appui. Les deux autres y sont à peine indiquées.

1^o. La demande d'une liberté d'enseignement comme en Belgique est étrange et ne mérite pas qu'on en délibère sérieusement (c'est tout ce qui résulte du Rapport, depuis la ligne 29 jusqu'à la ligne 102, col. 2, p. 925 du *Moniteur*).

2^o. Avec la liberté, les congrégations religieuses entreraient dans l'enseignement (c'est ce que l'on peut conclure de la fin du § 2).

3^o. Le clergé veut avoir pour lui-même le monopole de l'enseignement (c'est ce que l'on prétend entrevoir dans le § 7).

Vous le savez, Monsieur le duc, c'est là tout ce qu'on oppose pour repousser nos droits, réfuter nos raisonnemens et se résigner aux immenses malheurs du monopole. Veuillez donc nous permettre d'examiner avec vous la valeur de cette triple difficulté.

1^o. Vous connaissez, Monsieur le rapporteur, que le droit d'enseigner est en France, un droit constitutionnel, un vrai droit civique ; vous reconnaissez que le régime de la censure préalable en matière d'enseignement doit être aboli : or, c'est là dans notre sens, la liberté comme en Belgique ; vous reconnaissez que, dans plusieurs des écrits qui vous ont été distribués, dans la plupart des pétitions qui vous parviennent chaque jour, on réclame avec instance la liberté absolue de l'enseignement telle qu'elle existe en Belgique ; vous auriez pu reconnaître encore, sans aucune crainte d'erreur, que c'est même la liberté que demandent la plupart des évêques de France, plus de 30,000 prêtres, plusieurs millions de fidèles catholiques... et cependant vous ajoutez que, malgré le nombre des pétitions qui vous ont été remises, malgré l'extrême vivacité des vœux exprimés par les pétitionnaires, vous estimez qu'il n'y a pas lieu de délibérer sérieusement sur ces demandes. Mais c'est donc que des faits énormes vous ont démontré que ces demandes, que ces vœux, que ces instances ne méritent aucune espèce de considération ? Non, car vous ne citez aucun fait, vous n'en laissez même soupçonner aucun. Mais c'est donc que des renseignemens très-surs vous ont appris que la Belgique a lieu de se repentir beaucoup de la liberté qui règne sur elle depuis quatorze ans ? Non, car vous avouez que les documens officiels vous manquent, et que vous n'affirmez rien à ce sujet. Quoi ! messieurs les commissaires, une demande solennelle vous est faite par une multitude innombrable, par la portion la plus religieuse de la société, avec d'instances prières ; vous n'avez rien de positif contre cette demande, vous n'osez rien affirmer à son sujet ; et vous estimez qu'il n'y a pas lieu d'en délibérer sérieusement !

Vous ne pouvez, dites-vous, rien affirmer sur l'Etat de la Belgique, parce que les documens vous manquent. Mais, Messieurs, permettez-moi de vous dire que vous vous méprenez ; vous aviez des documens, sinon officiels, au moins très-dignes d'attention, sur l'Etat de la Belgique. Nous-même nous

avons eu l'honneur de vous faire remettre, et nous nous permettons de vous adresser de nouveau, sur cette question, un document fort authentique. Il est vrai qu'il est tout entier favorable à la liberté d'enseignement ; il est vrai que c'est une statistique où les preuves sont formulées en chiffres qu'aucun journal universitaire n'a osé démentir, et d'où il résulte qu'en Belgique, sous le régime de la liberté, 1^o. le nombre des institutions secondaires a presque doublé ; 2^o. le nombre des élèves a plus que doublé ; 3^o. les collèges de l'Etat, loin de souffrir de la concurrence, ont considérablement gagné et en nombre et en valeur morale ; 4^o. enfin les mœurs publiques se sont améliorées au point que de 1834 à 1841, il y a eu une diminution de 33 pour cent dans le nombre des délits tandis qu'il est bien reconnu qu'en France ce nombre va toujours croissant ; et il est bon d'ajouter qu'à cette époque de 1841 il y avait en France 1 accusé sur 4,334 habitans, et en Belgique seulement 1 sur 9,955, beaucoup moins que moitié. Quoi ! Messieurs, c'est le régime qui a amené cet état de choses que l'on vous demande ; on s'appuie pour vous le demander sur des droits que vous avouez, sur des documens que vous possédez, et vous estimez qu'il n'y a pas lieu d'en délibérer sérieusement !

Vous, croyez-vous absolument obligés d'attendre des documens officiels ? Mais, Messieurs, vous venez d'en recevoir. Lorsque tout récemment le gouvernement belge, peut-être par quelque influence étrangère, peut-être par le désir naturel à tout pouvoir de reconquérir quelque suprématie, lorsque le gouvernement belge proposa une modification à la composition nationale du jury d'examen, avez-vous remarqué un seul mot d'un seul représentant, quel que fut son parti, contre la liberté d'enseignement dont jouit la Belgique ? C'était bien l'occasion d'en signaler les inconvéniens, puisqu'il s'agissait de lui porter, au moins indirectement et de loin, une première atteinte. Cependant on ne l'a pas fait ; tous, et le ministre Nothomb lui-même, et les partisans du projet, ont commencé par protester de leur respect pour la liberté conquise : non-seulement on ne lui a pas reconnu de tort, mais, chose étrange ! on ne lui a pas même attribué d'abus. On eût pu le faire, sans que personne fût en droit d'en tirer la moindre conséquence, mais on ne l'a pas fait. Tous, tous, après quatorze ans d'expérience, ont salué leur liberté d'enseignement comme la gloire de leur pays et la source de toutes les prospérités nationales. Messieurs, vous saviez cela : le *Moniteur Français* lui-même, tout en choisissant dans les débats belges ce qui pouvait être favorable à votre Université, n'avait pas pu vous laisser ignorer l'attachement inébranlable de tous les Belges pour la liberté complète de l'enseignement. Il me semble que vous en saviez assez pour en conclure que nos réclamations, nos vœux et nos instances, n'étaient pas entièrement indignes de votre examen. Pour nous évidemment, nous sommes en droit d'en conclure que cette première objection tourne glorieusement à l'avantage de notre cause, et qu'il suffit de jeter les yeux sur la Belgique pour comprendre qu'en demandant la liberté d'enseignement, loin d'appeler aucun malheur sur notre patrie, nous y appelons un grand bien pour tous, et un avantage inappréciable pour chacun. Donc, point de malheurs à craindre déjà de ce côté.

Mais 2^o, avec la liberté, les congrégations religieuses entreraient dans l'enseignement. Nous avons dans notre troisième Examen sur la question (ch. III, § 2), combattu et réprouvé, pour le fond comme pour la forme, l'exclusion des congrégations, telle que la proposait le projet ministériel : nous regrettons beaucoup, nous ne comprenons aucunement que la commission l'ait adoptée sans amendement, ni pour la forme ni pour le fond ; et nous pouvons vous assurer, monsieur le rapporteur, que si vous saviez comme nous ce que c'est qu'une conscience catholique, vous n'eussiez jamais prononcé cette phrase : "Etes-vous ou n'êtes-vous pas membre d'une congrégation non autorisée ? Quel est l'homme consciencieux qui puisse trouver cette question embarrassante ?" Monsieur le duc, cette question par sa nature n'est pas seulement un embarras, elle peut devenir un horrible tourment de conscience et même un tout autre supplice. Ce sont des questions de ce genre qu'au XV^e siècle on adressait en Angleterre par ordre d'Elisabeth : "Avez-vous, ou n'avez-vous pas assisté à la messe ? vous êtes-vous ou ne vous-êtes pas confessé ? Ce sont encore des questions de ce genre que pendant trois cents ans on adressa juridiquement aux premiers fidèles : "Etes-vous ou n'êtes-vous pas chrétien ?" Il y a cette différence entre les tribunaux de la vraie justice humaine et ceux des persécuteurs, que dans les premiers on interroge l'accusé sur ses méfaits ; dans les autres au contraire on le questionne sur ses œuvres saintes, et c'est également pour punir !! Monsieur le duc, ce que

je vais vous dire est loin, bien loin de vos intentions, mais cela est vrai, et, dans l'intérêt de la vérité, vous voudrez bien ne pas vous en blesser. Les paroles que vous croyez ne devoir causer aucun embarras à un homme religieux sont formulées exactement sur le questionnaire de tous les persécuteurs de l'Eglise. De grâce, messieurs, gardons-nous d'innoculer de pareils principes dans nos lois. La peine, direz-vous, est bien légère, c'est seulement la privation du droit d'enseigner. Admettons que ce soit toujours une peine légère, ce qui n'est pas ; mais enfin, c'est une peine ; vous en convenez, c'est une peine infligée à une œuvre sainte, à une œuvre que Dieu conseille, bénit, récompense !!! Messieurs, une fois le premier pas fait dans une telle voie, on va plus loin qu'on ne l'avait d'abord voulu. Sous Elisabeth, l'audition de la messe et la confession furent d'abord punies par la simple disgrâce de la reine, plus tard il y eut contre chacune de ces deux actions si catholiques et si éminemment satisfaisantes, la peine de mort ! (Statute Book et William Cobb. p. 265.)

Mais, répondez-vous, la disposition des esprits ne permet pas d'admettre en ce moment les congrégations religieuses dans l'éducation. Il y aurait beaucoup à dire sur cette disposition prétendue des esprits, et surtout sur ces causes. Vous savez qu'il y a quelquefois même dans les hautes positions, des hommes comparables, sous certains rapports, avec ces malfaiteurs qui crient au feu après avoir eux-mêmes allumé l'incendie. Mais, en admettant pour un instant qu'en effet cette disposition des esprits fût telle que les membres des congrégations religieuses ne pussent réellement aujourd'hui entrer de fait en participation de la liberté générale de l'enseignement, même dans ce cas ne pourriez-vous pas toujours nous laisser d'abord cette liberté à tous, sauf l'approbation des lois qui doivent régler les congrégations, s'il y en a lieu ?

A continuer.

On lit dans le *Canadien* du 1er juillet :

La note du Prince de Joinville.—Nous achevons aujourd'hui la publication de cette brochure qui fait tant de bruit dans le monde politique européen. Elle a obtenu en France un succès tout-à-fait populaire ; outre le retentissement qu'elle y a eu dans la presse périodique, deux éditions in-8vo en ont été épuisées en très peu de jours, et il s'en imprimait d'autres en différents formats. En Angleterre, elle a produit dans la presse une explosion d'articles fulminans dont l'écho a retenti jusque dans la chambre des lords, et l'on pourrait même croire qu'elle a motivé la démarche que vient de faire le gouvernement anglais, de nommer une commission pour s'assurer du nombre et de la force des bâtimens à vapeur du commerce et du service des paquebots, qui, au besoin, pourraient être armés en guerre.

Dans la séance de la chambre des lords du 21 mai, lord Beaumont, pour montrer combien il était urgent que l'Angleterre fit usage de ses droits dans l'affaire du Maltais de Tunis, que le consul français a voulu soustraire à la justice tunisienne à laquelle il avait été abandonné par le consul anglais, a rappelé les prétentions de la Méditerranée au lac français, et a cité l'opinion du prince de Joinville sur l'importance que Toulon et Marseille pourraient prendre au préjudice de Gibraltar. "Il est important, a dit lord Beaumont, que la chambre fasse savoir qu'elle se croit en droit d'examiner de semblables questions, surtout dans un moment où un prince de la maison royale de France fait de grands efforts pour diriger l'alarme sur la situation de la marine française dans le but de la rendre plus efficace." Le ministre des affaires étrangères, lord Aberdeen, en annonçant que des explications étaient demandées au sujet de l'affaire du Maltais, s'est abstenu de toucher la question incidemment soulevée par son interlocuteur.

Deux journaux français, placés à deux points de vue opposés, le *National* et le *Journal des Débats*, ont blâmé l'œuvre princière. Le *National*, organe du parti républicain, trouve que le prince a manqué de patriotisme en révélant la faiblesse de la marine française, en disant qu'elle doit éviter tout engagement avec la marine britannique, et qu'on a bien fait de rappeler la flotte française du Levant en 1840, parce qu'une victoire même aurait pu lui être fatale. C'est en cela, au contraire, que le prince de Joinville nous paraît avoir fait preuve d'un patriotisme intelligent et vrai. La marine française a fait des progrès étonnans depuis la restauration, mais elle n'est pas encore en fait de se mesurer avec la marine anglaise, et une lutte prématurée pourrait compromettre son existence. Le *Journal des Débats*, organe de la cour, blâme, de son côté, l'œuvre du prince comme une imprudence ; il aime à croire que le patriotisme ardent, mais un peu irrésolû, du jeune contre-amiral a été exploité, sans qu'il s'en doutât, dans un but d'intrigue ministérielle. "Ce n'est pas seulement une administration que cette brochure met en cause, dit-il, c'est tout un règne ; l'écrit du fils du roi est un acte d'accusation contre le gouvernement du roi."

Voici quelques-uns des canons de la presse française au sujet de la brochure du jeune et royal marin.

On lit dans le *Courrier Français* : La note de M. le prince de Joinville est l'événement du jour. Au château elle fait les frais de toutes les conversations, surtout depuis que M. Guizot a déclaré, en présence d'un éminent personnage, "qu'il n'imiterait pas la tolérance de M. de Mackau, et qu'il blâmerait, du haut de la tribune parlementaire, les officiers-généraux qui oublient leurs devoirs de prince pour se souvenir de leurs prétendus droits de citoyen."

Jusqu'alors on ne s'était pas expliqué sur la note, que cependant tout le monde avait lue et commentée avant qu'elle fût livrée à la publicité. Des épreuves avaient couru de main en main. Une personne, dont les moindres

paroles sont recueillies avec un respect religieux, avait même dit, après avoir parcouru le pamphlet princier : "Je ne devrais pas en autoriser l'impression, attendu que tout cela ne plaira pas à Guizot, mais puisque le puritanisme des Pennsylvaniens se fait ministériel, il faut bien que le château passe à l'opposition, sinon ces messieurs se croiraient inamovibles. D'ailleurs l'intention est bonne, et sauf quelques expressions dont Trognon fera bien d'adoucir la vivacité, je ne désapprouve pas."

Donc, M. Trognon avait adouci et la note avait paru. Les courtisans de bas étage, qui n'avaient pas le mot, avaient tout d'abord jeté les hauts cris. Un prince déroger, se faire publiciste ! et publiciste de l'opposition encore ! C'est une horreur !

Mais ceux qui de la cour ont un plus long usage.

Sur les yeux de César composent leur visage.

Comme César était impassible, ils s'abstenaient. M. de Mackau, qui se pique de savoir vivre, avait l'air de se douter de rien. Quand il se rencontrait avec M. le prince de Joinville, il le saluait respectueusement, parlait de la pluie, du beau temps, de l'exposition de l'industrie ; mais de la note, pas un mot.

Les choses en étaient là quand, à la suite de l'explosion des journaux britanniques, vient l'explosion de M. Guizot. A la cour, on n'aime pas le bruit, surtout le bruit qui tombe de la tribune pour aller retentir dans un pays. On eut peur du scandale, peur de Guizot, qui s'en allait répétant partout : "Avec M. le duc d'Aumale en Algérie, qui compromet la vie de nos soldats pour gagner après coup les épaulettes qu'on lui a escomptées, avec M. de Joinville, qui blâme tout pour qu'on le croie plus capable que les autres, il n'y a plus de gouvernement possible. Si le roi ne met pas fin à cette anarchie, s'il se range contre moi du côté de sa famille, eh bien ! j'en appellerai à la chambre !"

M. Guizot fut mandé, on lui promit que M. le duc d'Aumale serait admonesté et peut-être même rappelé. M. Guizot doutait. Séance tenante on décida qu'un aide-de-camp du maréchal Soutt porterait en Algérie la remontrance royalement paternelle. On ajouta que M. le prince de Joinville aurait sa semonce et qu'il ferait amende honorable dans le cabinet de M. le ministre des affaires étrangères. M. Guizot parut se calmer.

Le lendemain, M. le général Delarue partait pour l'Afrique et M. le prince de Joinville se rendait dans le cabinet ministériel.

Mais soit que M. de Joinville, qui a l'oreille un peu dure, n'eût pas bien entendu les instructions qui lui avaient été données, soit qu'il n'ait pas voulu les exécuter, la conférence fut moins pacifique qu'on ne l'avait espéré. M. Guizot, toujours pédagogue, voulut le prendre de très haut ; M. de Joinville répliqua net et ferme. "Ce n'était pas sa faute, dit-il, si les choses allaient si mal. On l'avait nommé d'une commission, c'était sans doute dans l'espérance qu'il examinerait ; il avait examiné. Le résultat avait été que la marine est un abîme sans fond où vient s'engloutir inutilement les millions du pays. Croyant qu'un gaspillage si épouvantable devait avoir un terme, le prince avait essayé d'éclairer les chefs de l'administration. On lui avait répondu en souriant qu'il se trompait, que les abus étaient moins nombreux, moins graves qu'il ne les avait vus. Il avait compris alors que s'il voulait être écouté, il fallait qu'il parlât au pays, et il avait parlé." M. Guizot prétendit qu'un officier-général, fût-il prince, relève du ministre auquel il appartient ; que s'immiscer dans les secrets de l'administration supérieure est un acte d'indiscipline qui mérite une punition. "Qu'on me punisse donc, répartit le prince ; et si, ce que j'ignorais, vous êtes ministre de la marine, prononcez, je vous obéirai. Si, comme tout me porte à le croire, vous êtes purement et simplement ministre des affaires étrangères, je n'ai aucune explication à vous donner."

BULLETIN.

Nouvelles d'Europe.—Les on-dits.—Dîner de la Saint-Jean-Ble. à Québec.—Seconde malle d'Europe.—Renouvellement des troubles à Philadelphie.—Orangisme à Montréal.—Mort du prophète Joë Smith.

Voici ce qui avait été préparé pour notre dernier numéro et qui a été défilé au moment de mettre sous presse :

Nous avons reçu la dernière malle d'Europe : les nouvelles sont peu différentes de ce qu'elles étaient à la fin de mai. Nous voyons que le grand O'Connell fait plus de sensation que jamais ; l'affluence des visiteurs était si grande, dès les premiers jours de sa détention, que des mesures de police étaient nécessaires pour régler la circulation des voitures dans les rues voisines de sa prison qui paraissait plutôt la cour d'un souverain chéri que la demeure d'un prisonnier. Il n'était personne qui n'ambitionnât la faveur d'aller présenter ses hommages au défenseur de la nation, et le nombre, au lieu de diminuer, allait tellement en augmentant que des mesures ont été prises pour y mettre fin et empêcher cette manifestation accusatrice. Cependant les prières, les assemblées, les souscriptions, les pétitions, les adresses se multiplient de plus en plus et des dispositions récentes donneraient à entendre que la chambre des lords va s'occuper immédiatement de la révision de ce célèbre procès. Ses juges, dit-on, ont été requis de se rendre à Londres à cet effet. L'agitation a pris un nouvel élan dans toutes les parties de l'Irlande, en-

Angleterre et jusque dans la France. Cette nouvelle démonstration doit faire comprendre enfin qu'on ne peut résister plus longtemps aux légitimes réclamations de tout un peuple qui fait usage non du glaive et de l'épée, mais qui combat au nom de la raison, de la légalité et de la liberté.

Les journaux français sont remplis de réflexions et de conjectures entremêlées de censures, d'accusations et de craintes, à l'occasion de la visite de l'Autricate du nord à la reine Victoria. On ne connaît pas quel était le but du voyage de l'empereur Nicholas en Angleterre, mais il paraît avoir porté ombrage à la France. Le czar est retourné presque immédiatement en Russie.— On assure que Louis Philippe visitera notre reine dans le cours de l'été.— La presse française s'est aussi beaucoup occupée d'une espèce de rapport attribué au Prince de Joinville, sur la marine du royaume. Le parallèle entre les forces navales de la France et celles de l'Angleterre était peu flatteur pour la première puissance. Le prince signalait une énorme différence entre les dernières et les premières dont il révélait ouvertement la faiblesse et le triste état. Aussi le ministère français parut peu satisfait de la note du prince, blâmant fortement la révélation d'une plaie si profonde et s'efforça d'en diminuer l'influence en faisant passer le rapport pour grandement exagéré. Mais on est sous l'impression maintenant que la marine française est dans un bien triste état.—L'horizon paraît aussi s'obscurcir dans l'Algérie: il y aurait des symptômes de guerre qui se manifesteraient du côté du Maroc. On disait même que les Marocains y avaient commencé les hostilités et prenaient la part d'Abd-el-Kader.—L'*Univers* est rempli d'adresses du clergé du second ordre en approbation de la démarche de l'épiscopat français qui, comme on a vu, a réclamé si unanimement et si énergiquement la liberté d'enseignement. Les élèves de l'Université catholique de Louvain ont aussi présenté une adresse à M. de Montalembert.

Les esprits se préoccupent toujours fortement de la formation d'un ministère. Les uns se flattent du rappel, au moins d'une partie, des ex-ministres, et ne voient point d'autre moyen de sortir du provisoire; les autres repoussent tout rapprochement comme impraticable et indigne du gouvernement. Il y en a qui sont toujours dans les extrêmes, et qui ne trouvent rien de bon, parce que tout n'est pas parfait, ou qui jugent mal, censurent et condamnent tout ce qui n'est pas à leur goût ou suivant leurs vues et leurs intérêts. Nous pourrions prédire à ces optimistes, sans craindre de nous tromper, qu'ils courent grand risque de mourir avant de voir leurs chimériques désirs accomplis; et ils peuvent bien être persuadés que, fussent-ils eux-mêmes des anges au timon des affaires, ils ne contenteraient pas tout le monde. Tant qu'il y aura des hommes sur la terre, il faudra subir et endurer les inconvéniens et les incommodités des imperfections et des infirmités humaines, et ces traces de dégradation et de faiblesse doivent se rencontrer aussi bien dans les gouvernans que dans les gouvernés. Le mal c'est qu'on voudrait la perfection en tout dans les lois comme dans le pouvoir et au moindre inconvénient on jette les hauts cris, comme si le désordre ne pouvait non plus venir d'ailleurs. Ce ne sont pourtant pas toujours les lois et l'autorité qui sont en défaut. La concupiscence et les passions de la société en général y ont souvent plus de part que tout le reste. On s'évertue à bâtir des systèmes et des charies afin de parer à tous les inconvéniens et de satisfaire toutes les exigences, sans s'apercevoir que le vice n'est pas dans la théorie, mais dans l'insatiable convoitise du genre humain. Ce sont donc les maladies de la concupiscence qu'il faut chercher à guérir ou du moins à modérer. Car vouloir les cicatriser tout-à-fait, n'est pas plus possible que de contenter tous les désirs. Il faut prendre l'homme tel qu'il est, avec ses imperfections, et en tirer le meilleur parti possible. La religion n'attribue point la violation de sa loi à son imperfection ni à son injustice, mais aux faiblesses, à la corruption et aux misères de l'humanité. C'est le penchant naturel de la nature dégradée. Il ne lui faut donc aucun effort pour s'y soumettre. Elle n'a qu'à suivre ses inclinations. Sortir de cet état pour obéir aux lumières de la raison et aux devoirs de la conscience est donc un acte de courage et de vertu. Mais que dire de la conduite de celui qui fait taire tout sentiment d'amour-propre pour n'obéir qu'aux loix de l'humanité et de la justice? Au lieu d'être une faiblesse n'est-ce pas plutôt héroïsme! Si donc l'autorité s'apercevait que le mieux serait de rappeler l'ancien ministère, en tout ou en partie, et si elle opérât un rapprochement uniquement dans l'intérêt du peuple, cette démarche au lieu de la dégrader et de la rendre méprisable, devrait au contraire nous la rendre plus chère et plus estimable. Parce qu'alors ce ne sont point les passions qui dominent, mais le devoir, la jus-

tice et la raison. C'est pourquoi nous croyons aussi que la chambre donnerait sa confiance à un ministère qui la mériterait, quand même il ne serait pas formé exclusivement des ex-ministres, pourvu qu'on en puisse espérer le bonheur du peuple et la gloire de la nation.

Nous avons déjà dit un mot de l'enthousiasme et de l'empressement que tous les Canadiens de Québec avaient mis dans la célébration de la Saint-Jean-Baptiste. Nous devons ajouter que le banquet national qui eut lieu le soir, et auquel plus de 300 personnes se trouvèrent présentes, couronna dignement les beaux sentimens de cette glorieuse journée. L'*Artisan* et le *Custor* ont consacré chacun un numéro pour nous donner les détails de cette brillante et nombreuse soirée. M. le Maire, président de l'association, présenta les santés et accompagna la troisième: *la St.-Jean-Baptiste et ceux qui la célèbrent*, d'un charmant discours sur le but, le succès, les progrès et les heureux effets de cette association nationale. Ce discours fut couvert d'applaudissemens ainsi que tous les autres qui furent prononcés en cette circonstance. Nous voudrions pouvoir les reproduire tous, mais comme la place ne nous le permet pas nous devons du moins indiquer les principaux sujets qui y furent traités et le nom des orateurs. C'est M. Charles Taché qui prit la parole après M. le Maire pour faire écho à cette santé vraiment patriotique: *A la patrie; tout pour elle*. L'orateur, avec ce fond de religion et cet esprit paisible qui caractérise si honorablement les Québécois, n'a pas manqué de remarquer que la patrie c'était surtout la religion de nos pères. M. Auger, avocat, M. le Dr. Bardy, MM. Chauveau, Dérôme et Tessier avocats prirent successivement la parole ainsi que MM. Aurèle Plamondon et Rhéaume, avocat, qui fit le dernier discours. Le clergé ne fut pas oublié dans cette circonstance solennelle et nous croyons devoir, en son nom, remercier M. le Dr. Bardy de l'éloge flatteur qu'il a bien voulu en faire. L'assemblée fit écho et l'orateur fut souvent couvert d'applaudissemens. Il est vrai que les charmes de l'art oratoire étaient bien propres aussi à produire ces vifs sentimens. Nous voyons avec plaisir que l'éducation et l'agriculture attirèrent beaucoup l'attention et deviennent fortement nationales. Pour le Canada, elles doivent être les véritables bases de la nationalité, après la religion. Ce sont les élémens naturels et nécessaires de la grandeur future de notre beau pays. La première en cultivant l'intelligence et développant les ressources de l'esprit, donne cet ascendant et cette force morale à laquelle rien ne peut résister, et tout en exerçant cette redoutable influence elle sert puissamment à perfectionner l'agriculture, la première et presque unique source de notre prospérité temporelle. Nous espérons que cet esprit d'association se développera de plus en plus, que cette semence germera et portera ses fruits. Car l'union fait la force en fait d'éducation et d'agriculture, comme dans tout le reste, et nous croyons que ce n'est que par là que nous pouvons devenir véritablement forts et redoutables.

Nous prions nos lecteurs de remarquer que le prix du Manuel de Tempérance est considérablement diminué et que le propriétaire l'a fait pour favoriser cette inappréciable Société.

Nous avons oublié dans notre dernier numéro d'attirer l'attention sur la note du collège de St. Hyacinthe, qui se trouve avec celle du collège de Chambly, au commencement de nos annonces.

Nous devons observer à la *Minerve* que nous n'avons rien assuré ni nié sur la formation d'un ministère. Nous avons donc été étonné de voir qu'elle faisait assurer faussement aux *Mélanges* des choses qu'ils ne garantissaient nullement, mais qu'ils ne faisaient que relater, sans examiner même la vraisemblance et l'opportunité de ces *cancans*.

Le *Great Western* a apporté des nouvelles d'Angleterre plus récentes de trois jours. La seule chose à remarquer de quelque importance, c'est que la Corporation de Dublin avait présenté une adresse à la Reine pour protester contre les procédés qui venaient d'avoir lieu, en Irlande, à l'égard d'O'Connell et que Sa Majesté avait répondu que son intention était que la loi fût observée et que s'il y avait eu quelques défauts dans les procédés, ils seraient corrigés par le tribunal suprême d'appel.

Les troubles paraissent se renouveler à Philadelphie. La populace s'était déjà attroupée en faisant des menaces et des démonstrations inquiétantes le 7, depuis onze heures du matin jusqu'à une heure après-midi, près de l'église de St. Philippe de Néri. L'émeute parut s'apaiser un instant, mais à quatre heures, le tumulte recommença avec plus de violence et au moment

où se termine la relation, on avait déjà mis le feu à trois places, mais on était parvenu à l'éteindre; la cloche sonnait l'alarme; les troupes se mettaient en marche pour comprimer l'effervescence qui était à son comble. Nous ne savons ce qui s'est passé ensuite, mais il est probable que nous aurons bientôt plusieurs sinistres à enrégistrer. Il paraît maintenant impossible qu'il en soit autrement dans l'état où sont les esprits et que le mal ne se propage.

Il est arrivé aussi, mardi dernier, dans notre ville, un petit désordre qui est d'un mauvais pronostic. Il s'agissait de poser la première pierre d'une église protestante dans Griffintown. Au moment où le gouverneur, qui voulait bien honorer cette cérémonie de sa présence, allait arriver en ordre de procession avec un certain nombre de ministres, la chicane s'éleva entre les protestans et quelques Irlandais catholiques, qui travaillaient à cette bâtisse, à l'occasion d'un pavillon orangiste qu'on voulut y élever et que les Irlandais prirent pour une démonstration insultante. La querelle s'engagea, quelques personnes qui étaient présentes se sauvèrent effrayées sur une espèce d'estrade qu'on y avait élevée pour y placer le gouverneur et les ministres. Cette estrade croula, une dame eut une jambe de cassée; deux autres personnes furent grièvement blessées et une autre le fut plus légèrement. Un homme fut aussi jeté par-dessus un mur d'à peu près six pieds de haut. Le gouverneur à son arrivée, apercevant ce fâcheux accident, se retira aussitôt avec sa suite. Il est toujours difficile de prévoir quand s'arrêteront ces malheureuses animosités, mais il est aisé d'en comprendre les épouvantables suites, si elles continuent. Philadelphie nous en donne actuellement encore une terrible leçon et qui devrait suffire, il nous semble, pour faire comprendre le danger qu'il y a de fomenter les dissensions religieuses.

Un journal des Etats-Unis annonce que Joë Smith, le grand prophète des Mormons, et son frère Hiram ont été d'abord emprisonnés et ensuite tués, pendant qu'ils faisaient des efforts pour s'échapper. La relation dit qu'ils commencèrent eux-mêmes, aidés de quelques-uns de leurs adeptes, à faire feu sur les gardiens et les sentinelles de la prison et que c'est en cette circonstance qu'ils furent tués par les troupes qui avaient été immédiatement appelées.

NOUVELLES RELIGIEUSES.

CANADA.

—Extrait d'une lettre qu'on adresse de St. Thomas au *Journal de Québec*:

“St. Thomas, 25 juin, 1844.

“Monsieur,—Parce qu'on ne vous parle plus de tempérance, n'allez pas croire que les principes qui l'ont établie soient en baisse. Du tout: c'est que ses salutaires effets partout ressentis, partout admis, paraissent avoir perdu le prestige, le merveilleux que lui prêtait la nouveauté. Si vous en doutez, vous pourriez consulter et vous comprendriez bientôt qu'elle se propage avec vigueur. Voyez: à la suite de la constante retraite de Beaumont, M. le prédicateur (le révérend curé de St. Charles) vit distribuer l'engagement de l'Association de Tempérance à 614 personnes adultes, c'est presque dire toute la population de cette paroisse, puisqu'elle ne se compose que d'environ 730 communiants. A St. Vallier, le 23 du courant, à la suite d'un éloquent discours que M. le curé de St. Gervais prêcha touchant la Tempérance, environ 500 personnes s'enrôlèrent sous la noble bannière, puis le lendemain M. le curé Orfroi eut encore la consolation de distribuer une couple de cents copies du *pledge*. A St. Charles, M. Villeneuve avait d'abord établi une société de tempérance à principes mixtes ou dite du second ordre; cependant, dans le cours du mois dernier, il prit la résolution de supprimer la *tempérance du second ordre*; il avait à faire comprendre à ses paroissiens que les réglemens de la Société de Tempérance bâtarde ne pouvaient que les induire à l'usage des boissons fermentées. Il n'en parla qu'une fois à son peuple et sa démonstration fut facile, puis sa harangue eut l'effet voulu; dans la même journée 5 ou 600 personnes s'affilièrent à la Société de Tempérance réformée; le lendemain le zèle du pasteur recueillit le même effet, puis il compte actuellement 1200 personnes agrégées à l'association de Tempérance parfaite.”

Voyage au Saguenay.—Le bateau à vapeur l'*Alliance*, qui devait faire ce voyage, ayant perdu l'une de ses roues dans une collision avec le *Conqueror* l'un des bâtimens qu'il remorquait pendant sa dernière montée de Québec à Montréal, le *Lord Sydenham* a pris sa place et est arrivé de Montréal hier matin, vers six heures, avec 90 passagers, et est reparti pour le Saguenay vers 10 heures, avec environ 120.

Parmi les passagers était Mgr. l'évêque de Sydney, accompagné de M. Cazaau, secrétaire du diocèse, et de M. Taschereau, du séminaire. Le but du voyage de Sa Grandeur est de préparer les voies à l'établissement d'une mission permanente de prêtres oblates dans le Saguenay, tant pour les sauvages montagnais que pour les colons canadiens qui s'y portent en foule.

Canadien.

ANGLETERRE.

—La société biblique a fait traduire et imprimer l'Ancien et le Nouveau Testament en 128 langues ou dialectes, et en a distribué, dans le cours de l'année dernière, 245,000 exemplaires. Les autres associations protestantes poursuivent leurs travaux. Des ministres, des catéchistes et des maîtres d'école sont envoyés dans toutes les colonies, dans l'Inde, Ceylan, la Nouvelle-Galle du Sud, l'Australie Heureuse, l'Australie Méridionale et Occidentale, la Terre de Van-Diëmen, les Iles de Tidji, l'Albante, la Cafrérie, les districts de Bechuana, Sierra-Leone, les îles des Indes Occidentales et Nord, etc.

Si ces démonstrations du protestantisme ne portaient sur des sujets saints et ne blessaient la vérité de manière à affliger tous les chrétiens, nous pourrions y trouver un côté risible, en voyant que la *Société coloniale* prétend avoir obtenu des avantages à Lyon, à Rouen et dans d'autres parties du continent, où elle fait, dit-elle, des progrès rapides et gagne de plus en plus la confiance du peuple.

ÉTATS-UNIS.

—Le jour de l'Ascension Mgr. Hughes donna la confirmation à un grand nombre de personnes au collège Saint-Jean. Plusieurs des élèves avaient fait le même jour leur 1^{ère} communion, après s'y être préparés; par une retraite de trois jours, donnée par le prélat.

Le dimanche suivant, Mgr. Hughes a confirmé dans l'église de Saint-Jacques, de New-York, plus de 220 personnes; et le même jour son coadjuteur confirmait dans l'église cathédrale plus de deux cents personnes. Dans l'une et l'autre église on voyait beaucoup d'adultes et de nouveaux convertis.

Le *Freeman's Journal* remarque que les églises n'avaient jamais été aussi foulées que ce jour-là; résultat tout naturel des outrages commis à Philadelphie contre les églises catholiques.

Propagateur Catholique.

—Le jour de l'Ascension Mgr. Porceli, évêque de Cincinnati, a donné la confirmation dans sa cathédrale à 223 personnes, dont 180 avaient fait le même jour leur première communion. Dans ce nombre se trouvaient plusieurs convertis.

Idem.

—Mgr. Wm. Quarter, évêque de Chicago, est arrivé dans son diocèse, le mois dernier. Quelques jours après son arrivée, le jour de l'Ascension, il a conféré à plusieurs clercs, les ordres du sous-diaconat et du diaconat. Tous les nouveaux évêques sont maintenant rendus dans leurs diocèses.

—On lit dans le *Propagateur Catholique* 15 juin:

Le calme continue de régner à Philadelphie; les précautions prises par l'autorité, quoique tardives, ont eu du moins pour effet d'arrêter le mal qu'elles auraient pu prévenir si elles avaient été prises à temps. Cependant, les journaux ne donnent pas des détails très rassurans sur la disposition des esprits, et on craint que les meneurs ne soient dans l'intention de renouveler leurs scènes de désordre, dès qu'ils pourront le faire impunément. Selon les journaux qui ordinairement apprécient le mieux les faits, les troubles de Philadelphie n'ont été qu'un coup d'essai, et le commencement d'une guerre ouverte excitée contre le catholicisme par le fanatisme de quelques ministres et écrivains protestans. Quoique les incendies de Philadelphie soient séparés par un intervalle de dix ans de l'incendie du couvent de Boston, ces crimes se rattachent à un même plan, et doivent être attribués à quelques hommes, qui, tout en cherchant à soulever l'opinion contre les catholiques par des calomnies de tous les jours, essayent de temps à autre des actes de violence, pour voir si l'esprit public s'y accoutumera. Nous espérons que la réprobation universelle qui a flétri les auteurs et les instrumens de ces excès, leur inspirera sinon de la honte et des remords, au moins quelque sentiment de crainte. Pour nous, catholiques, tout en déplochant ces iniquités, nous n'en craignons point les suites; ce n'est point la violence qu'en arrêtera dans un pays libre le progrès du catholicisme. Des attaques partielles pourront avoir lieu contre les catholiques, et faire quelques victimes; mais le fer et le feu n'arrêtent pas la marche des idées ni le progrès de la vérité. Depuis dix ans, époque de l'incendie de Boston, le catholicisme a pris un nouvel essor dans les Etats-Unis, les incendies de Philadelphie auront le même résultat.

—Nous voyons avec plaisir que parmi les journaux protestans, quelques uns ont eu assez de droiture pour reconnaître la véritable cause des troubles de Philadelphie, et les attribuer à une secte qui, en effet, n'est que trop connue par sa haine implacable contre le catholicisme. Ces journaux ont donné en cela une preuve de bonne foi et d'impartialité, qualités assez rares parmi les feuilles des sectes qui fractionnent le protestantisme.

—Plusieurs journaux ont remarqué dans l'incendie de l'église St. Augustin à Philadelphie, plusieurs circonstances vraiment frappantes. La cloche de cette église, qui a été brisée et fondue dans l'incendie, était la même cloche qui en 1776 avait la première sonné pour appeler les habitans de Philadelphie à réclamer leur indépendance. Ainsi cette cloche catholique, qui la première avait fait entendre pour le pays le accents de la liberté, a été détruite par des hommes qui ne veulent nous laisser ni le catholicisme ni la liberté.

—Au moment où les flammes avaient envahi tout l'intérieur de l'église, et enveloppaient déjà la coupole qui dominait l'édifice, l'horloge suivant encore au milieu des flammes sa marche régulière, sonna dix heures avec une précision que si tout eût été dans l'ordre le plus parfait. Le son calme et lent du timbre retentissant au milieu du pétilllement des flammes et du bruissement de l'émeute, arrêta un instant les cris farouches de la popu-

face ; mais l'œuvre de destruction n'en fut pas moins continuée, et à l'heure suivante, tout était abîmé dans les flammes.

— Quelques pans de muraille, à moitié calcinée, voilà tout ce qui reste de l'église St. Augustin. Sur l'un de ces murs, dans la partie intérieure, on lit distinctement deux mots, reste d'une inscription qui était gravée en lettres d'or, ces mots sont : LE SEIGNEUR VOIT. Avertissement solennel donné d'une manière providentielle, aux auteurs, aux témoins, et aux victimes du crime. Le Seigneur a vu l'iniquité des méchants, et il saura la punir ; le Seigneur a vu l'oppression de son peuple, et il se lèvera pour le venger au jour marqué dans sa justice.

NOUVELLES POLITIQUES.

CANADA.

Association de la Délivrance.—M. Fabre, trésorier de l'Association de la Délivrance, accuse la réception des sommes suivantes :

Paroisse de Lanoraie, par M. Quintal, curé, à compte, . . .	£1 10 0
“ de St. Eustache, par J. A. Berthelot, éer. (no iv. ac.) . . .	1 8 2
Collecte faite par M. Fr. Pigeon dans le faubourg St. Joseph, . . .	2 3 1

—La Banque du Peuple, est autorisée par son acte d'incorporation, réécemment sanctionné en Angleterre, à augmenter de £50,000 son capital social.

NOUVELLES D'EUROPE.

—Nous empruntons les nouvelles suivantes au *Canadien* du 5 juillet :

L'*Unicorn* est arrivé ce matin, vers 7 heures, avec la malle d'Angleterre du 19 juin. Pendant toute la matinée le public, ne pouvant obtenir ni lettres ni journaux, a exprimé la plus vive indignation contre le département des postes ; on disait qu'ils étaient tous adressés au bureau de Montréal, et ne pouvaient être délivrés qu'à leur retour délé. Cependant, vers deux heures après-midi, nous avons reçu quelques-uns de nos journaux. Ceux d'Angleterre vont jusqu'au 19, de Liverpool, et ceux de Paris jusqu'au 16. Voici tout ce que nous pouvons donner aujourd'hui de leur contenu.

Le temps était beau en Angleterre. Il y avait peu de variation dans les prix des marchés. Une baisse de 6d. le baril avait eu lieu sur la farine des Etats-Unis, et de 1s. sur celle du Canada, à Liverpool.

Le ministère anglais venait de sortir d'une crise qui avait duré plusieurs jours.

Une motion d'amendement à un projet de loi ministériel ayant été adoptée à une majorité de vingt voix, sir Robert Peel, après de longs pourparlers avec ses amis, déclara que si la chambre persistait dans ce vote, ils étaient décidés, à se retirer. La conséquence fut que la chambre revint sur sa décision et donna au ministre une majorité de vingt-deux voix.

C'était hier, 4 juillet, que les débats sur l'appel de la sentence rendue contre O'Connell et ses co-accusés devaient s'ouvrir à la chambre des lords. Un des résultats de l'emprisonnement d'O'Connell a été de décupler les recettes de l'association du rappel. Celles de la dernière semaine avaient dépassé trois mille guinées !

On écrit de Dublin, le 8 juin : “ M. O'Connell continue à tenir sa cour dans le pénitencier de Richmond. Chaque jour, on publie la liste des personnes qui le visitent. Il porte le magnifique manteau de velours et la toque à gançe d'or qu'il avait à Mullingar. C'est dans ce costume qu'il reçoit ses amis. On observe les mêmes formalités et la même étiquette pour les présentations qu'à la cour. Les respecteurs condamnés ont loué les appartements du gouverneur et du vice-gouverneur. C'est là qu'ils traitent leurs amis.”

Le poète Campbell est mort.

La *Gazette de Cologne* assure que le gouvernement pontifical a adressé une note aux cours de Londres, de Vienne et de Paris, au sujet des troubles récents dans ses états. La note déclare qu'il n'y a point de motif réel de mécontentement politique, et que ces troubles sont dus aux machinations des anarchistes d'Angleterre et de France.

Des hostilités ont éclaté en Afrique entre les Français et les Marocains, à cause de l'appui donné par ceux-ci à l'émir Abd-el Kader. On dit que l'empereur de Maroc a proclamé la guerre sainte contre les chrétiens.

La garnison française de Baskara (en Algérie) a été surprise et massacrée par les Arabes. Le duc d'Aumale est vivement blâmé à ce sujet, même par le *Journal des Débats*.

Des dépêches du général Marey, qui opérait du côté de Laghonat, annoncent la soumission de Tedjini, chef d'Aïn-Madhi, poste difficile à enlever, mais qui ne serait pas au dessus de nos forces. Tedjini étant un marabout très-vénéral, M. Marey, qui l'avait imposé à une somme de 500 boujons, la lui a renvoyée quand sa soumission a été évidente.

—On fait des dispositions extraordinaires à Corshad pour le grand congrès des princes européens qui doit avoir lieu dans cette ville dans les premiers jours du mois de juillet.

A la séance des communes du 10 juin, sir Robert Peel, en réponse à une interpellation, a dit que le gouvernement anglais avait reçu de don Carlos une communication où il déclare que, si l'on consentait au mariage de son fils aîné avec Isabelle, il ferait certaines concessions. Mais le ministre a refusé d'exposer comment le cabinet tory appréciait cette communication de l'auguste prisonnier de Bourges.

La chambre des députés, on a voté le projet relatif aux fortifications du

Havre, sans que M. Arago ait pu faire prévaloir un amendement qui aurait épargné aux contritables une partie importante du crédit demandé.

On a reçu de Constantinople, à la date du 26 mai, des nouvelles favorables d'Albanie. Eumer-Pacha a mis en déroute complète les Albanais, dans deux affaires successives qui ont eu lieu une aux environs de Birchova, l'autre sur la route de Comanova à Uskup.

Voici le texte du bulletin d'Eumer-Pacha, publié par ordre du gouvernement :

Le mercredi 15 mai, Ehayruddin-Pacha, major-général de l'armée de Romélie, arrivé avec les troupes régulières et irrégulières (1,000 Albanais Toska) sous ses ordres devant le village de Saub, situé à deux lieues et demie en deça de Kozichava, a écrit aux rebelles rassemblés dans ce lieu pour les sommer de se disperser et de rentrer dans leurs foyers, en leur promettant leur pardon ; mais voyant que, loin d'écouter ce conseil, on prenait le fusil et l'on essayait de résister, il a fait marcher ses troupes contre le village, qu'il a enlevé, les rebelles qui s'y trouvaient ayant pris la fuite après une courte défense.

Informé que des insurgés s'étaient réunis sur le territoire de Comanova pour attaquer le régiment d'infanterie que Chakir-Pacha avait ordre de conduire à Kiprili, Eumer-Pacha, qui s'y trouvait déjà, est allé au-devant de ce régiment avec le 4^e d'infanterie, deux escadrons et six pièces d'artillerie. Le général s'est avancé jusqu'au village de Dowrik, situé entre Uskup et la grande route de Comanova. Au retour il a passé près du village de Kaplan. Les insurgés qui s'y trouvaient ayant commencé les hostilités, Eumer-Pacha a détaché et dirigé contre eux cinq compagnies d'infanterie, deux pièces de canon et les deux escadrons ; mais, feignant de se replier, ils sont allés se réunir à une autre bande qui se trouvait à Kaplan, et ont commencé à se battre. Alors les troupes impériales, marchant contre eux, sont entrées dans le village et les ont complètement mis en déroute.

La mauvaise foi ou l'impuissance de la Porte Ottomane forcent toujours la diplomatie européenne à des démarches qui trop souvent demeurent sans succès. Nous apprenons de Constantinople que l'ambassadeur français et l'internonce autrichien ont récemment sollicité la réintégration de la famille Schiaab comme l'unique moyen de rétablir la tranquillité d'une manière durable dans la Syrie. Mais le divan veut attendre de nouvelles informations ; il prétend, d'ailleurs, n'avoir à se plaindre d'aucune autre illégalité que du refus des Druses de payer aux Maronites l'indemnité qui leur est due, et il affirme qu'il saura employer les moyens nécessaires pour les y contraindre.

Suivant une correspondance des principautés danubiennes, une flotte anglo-française paraîtrait devant la rade de Smyrne, avec la mission de surveiller les démarches d'une autre puissance dans les affaires de la Turquie.

En Grèce, le nouveau ministère dont on attendait merveille, était à la date des dernières nouvelles, en dissolution complète. Nous apprenons que son chef, M. Maurocordato, a donné sa démission, et tous ses collègues étaient à la veille de suivre son exemple.

L'empereur de Russie est parti dimanche soir du palais du Buckingham pour Woolwich ; après avoir inspecté les bassins, en moins de deux heures, il s'est embarqué, sur le steamer *l'Aigle Noir*, pour Rotterdam ; de la Hollande, il retourne dans son empire.

Un journal français qui s'imprime à Londres, le *Courrier de l'Europe*, dit que le czar, en quittant l'Angleterre, emporte avec lui le secret de l'avenir de la France. Que S. M. Nicolas ne soit pas hostile à notre pays, qu'il déteste seulement la duplicité et le mensonge, cela est possible. Mais est-il bien maître du secret de notre avenir ? Dieu seul le connaît.

Abd-el-Kader, cet émir que M. Bougeaud a si souvent promis d'exterminer, après lui avoir concédé, par l'imprudencement traité de la Tafua, une puissance excessive, a, depuis longtemps, tourné cette puissance contre nous, et il est devenu un ennemi presque insaisissable. Le voilà qui maintenant s'appuie sur le Maroc, où il trouve un asile sûr, malgré la parole que nous avait donnée le sultan Abnerrahman. Avec l'aide de ce dernier, il essaie de nouveau de paralyser les effets de nos conquêtes en Algérie ; déjà des hostilités ont eu lieu entre nos troupes et celles du Maroc, auxquelles s'était réuni ce qu'Abd-el-Kader avait recruté de forces. L'avantage est demeuré de notre côté.

La côte marocaine va devenir le rendez-vous des pavillons militaires de l'Europe. Non-seulement les escadres française, anglaise et espagnole, mais aussi celles de Sardaigne et de Sicile vont se rendre sur la côte d'Afrique.

En outre, une escadrille hollandaise vient de sortir de Flessingue sous les ordres du prince Henri des Pays-Bas, et ne manquera pas de s'arrêter devant Tanger. En même temps, nous apprenons de Christiania, le 28 mai, qu'une corvette et une frégate norvégiennes et une frégate suédoise allaient partir pour Tanger où se suivaient des négociations avec le Maroc.

On croit enfin que l'escadre américaine, qui était dernièrement à Gènes, se rendra, elle aussi, sur les côtes de cet empire.

—On écrit de La Haye, le 11 juin :

“ Hier, le roi de Hollande est allé à Hoekvestlein, à la rencontre de l'empereur Nicolas, et ils sont arrivés ensemble dans notre capitale dans un bric-à-brac décevant. L'empereur a reçu, dit-on, des nouvelles inquiétantes de la santé de sa fille Alexandra-Nicolaïewna.

“ Ces nouvelles lui ont fait changer subitement le projet de son voyage en Allemagne. L'empereur ne se rendra plus aux eaux de Kissingen, où il devait se rencontrer avec l'impératrice. Il a pris la route de Saint-Petersbourg, où il doit arriver en moins de dix jours.”

—On mande de Tunis, en date du 15 mai dernier, que l'affaire de Sardaigne est définitivement réglée. Par suite de cet arrangement, le Bey vient de dissoudre le rassemblement de troupes qu'il avait formé à sa Mohamédie : Tout a repris son aspect ordinaire.

Mort de Mgr. le duc d'Angoulême.—Encore une royale tombe ouverte dans l'exil ! L'aîné des Bourbons, l'auguste héritier de Charles X, Louis-Antoine de France, n'existe plus ! Après avoir lutté longtemps contre sa maladie avec un héroïsme tout chrétien, avec une résignation et une vertu qui l'ont montré le digne descendant de Saint-Louis, il s'est éteint le 3 juin, au milieu de sa famille, à dix heures et demie du matin.

FRANCE.

—Le *Morning-Post* publie la lettre suivante, adressée par M. le duc de Bordeaux aux députés légitimistes, après leur réélection :

"Goritz, le 19 mars 1844.

"Messieurs, j'ai été informé de votre réélection à la Chambre des Députés, et j'ai hâte de vous dire combien je me réjouis de ce résultat et de vous offrir mes félicitations. C'eût été pour moi un sujet intarissable de poignants regrets, si la visite que vous m'avez faite, pendant mon séjour à Londres, eût eu pour résultat de priver la France des services d'aussi dignes défenseurs de ses intérêts. Je suis heureux et reconnaissant de ce que les électeurs des villes de Marseille, Toulouse, Montpellier, Doullens et Ploërmel aient fait un si noble acte de justice, et aient si habilement réfuté les calomnies qu'on a fait circuler touchant mon voyage en Angleterre et la visite que vous m'avez faite à Londres. Tous ceux qui sont venus me voir durant mon court séjour dans la capitale de l'Angleterre savent fort bien qu'il n'est pas sorti une syllabe de mes lèvres qui n'ait exprimé un ardent désir pour le bien-être et le bonheur de la France.

"Le sentiment de générosité qui a porté les hommes honorables qui ne partagent pas encore toutes nos convictions à se rallier autour de nous, dans cette circonstance, doit nous inspirer un nouvel espoir que le jour de conciliation, où les hommes honnêtes et sincères de tous les partis et de toutes les opinions, abjurant ces divisions qui les ont si longtemps éloignés de nous, se réuniront de bonne foi sur le terrain du principe monarchique et des libertés nationales pour défendre et servir notre commune patrie. HENRI."

A Messieurs Berryer, Blin de Bourdon, de Lacry, de Larochejacquelein et de Valmy.

ESPAGNE.

—Une correspondance fort détaillée, que nous recevons aujourd'hui même d'Espagne, nous permet de donner quelques renseignements sur l'état de l'opinion dans ce pays. On s'étonnait à Madrid de l'acceptation du marquis de Viluma, chargé, dans le nouveau cabinet, du portefeuille des affaires étrangères. M. de Viluma ne cache point ses doctrines hautement monarchiques. Sur les questions religieuses, il professe aussi des idées fort opposées à celles qui ont eu cours dans la révolution. C'est d'ailleurs un homme d'un caractère fier, d'une éducation distinguée, d'une réputation brillante et intacte, dans toute la vigueur et la maturité de l'âge. On se demande comment, avec ces avantages, M. de Viluma a pu accepter de faire partie d'un ministère présidé par Narvaez, par un homme qui a donné tant de gages à la révolution, et dont l'esprit dominateur ne permet guère aux tendances divergentes de prendre place à côté de lui. On ne peut s'empêcher de croire que M. de Viluma, avant d'accepter le ministère, a obtenu de fortes transactions en faveur de son opinion.

Le voyage de la Reine à Barcelone donne lieu aussi à de nombreux commentaires. Le général Narvaez accompagne la Reine et le marquis de Viluma doit rejoindre la Cour à Barcelone. On sait que cette ville a eu depuis plusieurs années le privilège de trancher toutes les situations politiques. Depuis la déroute des *centralistes*, et le triomphe définitif du parti modéré, Barcelone est devenue un foyer actif de réaction dans le sens monarchique et religieux. Si nos lecteurs ont bonne mémoire, ils se rappelleront que, dès l'année 1842, et pendant tout le cours de l'année suivante, on a vu l'opposition de Barcelone contre le joug d'Espartero revêtir peu à peu un caractère anti-révolutionnaire qui nous faisait dès lors espérer les événements dont nous avons été et dont nous sommes encore les témoins. Dans les dernières élections, l'opinion monarchique a eu complètement la victoire à Barcelone. Dans ce moment, cette ville rédige des pétitions pour demander la restitution des biens ecclésiastiques à l'Eglise : et c'est cette ville qui est choisie pour point de ralliement entre Viluma et Narvaez. Ces deux ministres vont escorter ensemble la jeune Reine à travers les froids de la plus ardente population de l'Espagne, qui demande qu'on frappe le dernier coup sur la révolution, qu'on tranche toutes les difficultés d'une situation précaire, qu'on inaugure l'établissement du nouveau cabinet par des coups d'éclat capables d'imposer un éternel silence aux fractions.

Après avoir parcouru la Catalogne, la Cour se rendra dans les provinces basques. Là un peuple que rien n'a pu reconcilier avec la révolution entourera la Reine d'hommages suspects. Le cri de : *Vivent les fueros !* va peut-être ébranler de nouveau les montagnes. La plupart de ceux qui regarderont passer la fille de Ferdinand VII ont perdu un père, un frère dans les rangs carlistes ou dans les misères de l'exil. Tout ce peuple s'est soumis, mais avec des conditions qui n'ont point été tenues ; et la jeune Reine n'aura, pour s'appuyer contre les démonstrations de ces provinces, qu'un général dont le nom est associé à leurs plus douloureux souvenirs.

Ces circonstances, ces périls ont dû être pesés dans le conseil de la Reine. Par quelle sagesse contiendra-t-on la turbulente adhésion de Barcelone ? par

quel prestige étouffera-t-on la clameur des provinces basques ? Ce plan du voyage de la Reine, le rendez-vous donné à Barcelone au marquis de Viluma, mille rumeurs répandues dans le public font croire que les provinces du nord de l'Espagne, si ce n'est la ville même de Barcelone, pourront être témoins de quelques événements importants suscités du fond même du cabinet de la Reine.

Il est question de l'arrivée du comte de Trapani à Barcelone ; mais qu'est-il besoin d'un enfant napolitain de plus dans cette famille d'enfants et de femmes ? Un autre prétendant continue de préoccuper les imaginations : le jeune fils du D. Carlos, dans le même costume des montagnards, de ces soldats qui sont tombés par milliers sous le drapeau de son père, viendrait offrir sa main à la jeune Reine. L'Espagne populaire et catholique serait saisie de joie ; le Trône deviendrait en un instant redoutable ; les questions de liberté seraient d'abord couvertes par l'enthousiasme monarchique ; le lendemain, elles viendraient réclamer un appui auprès du sceptre même, définitivement supérieur aux tyrannies de l'anarchie.

Tels sont les bruits publics, contradictoires, incertains, s'exerçant sur des prévisions immenses. Tout le monde en Espagne se sent encore placé sur le cratère d'un volcan. A Madrid, où les passions révolutionnaires ont été instituées en gouvernement, ces passions continuent de vivre, plus ardentes que partout ailleurs ; elles rentrent dans la presse avec une sourde fureur ; l'ordre, la fortune, la vie des citoyens se croient de nouveau menacées par elles, et invoquent un salut qu'elles ne savent de quel côté attendre. M. Pidal, ministre de l'intérieur, resté à Madrid avec ses trois collègues Mayans, Mon et Armero, n'a point encore acquis la réputation d'*homme d'action*, qui doit être si fort prisee par un peuple en péril. Et cependant les yeux se tournent sans se décourager vers l'avenir ; on veut se sauver, on imagine toute sorte de combinaisons ; on attend du hasard ou du ciel une inspiration, un miracle.

Nous ne tarderons pas à donner, d'après ce correspondant, des nouvelles sur la situation des affaires religieuses dans le même pays. *Univers.*

ÉTATS-UNIS.

—Mardi de la semaine dernière, le feu a consumé à Boston des propriétés au montant 150,000 piastres, et a causé la mort de deux personnes.

—Un grand incendie a eu lieu, il y a quelques jours, à Hudson dans l'état de New-York. Les dommages sont évalués à plus de 100,000 piastres. Le feu fut mis par une flammèche échappée du tuyau d'un bateau à vapeur. *Canadien.*

—Une poudrière a sauté, il y a quelques jours, à Burlington (Vermont), et a tué trois jeunes gens qui voulaient se procurer l'emusement d'un feu d'artifice. *Idem.*

—Une explosion de bateau à vapeur a eu lieu dernièrement au Détroit. La chaudière du *Général Vance*, bateau à haute pression, a crevé, et le capitaine Woodworth, son commandant, fils du propriétaire du Steamboat-Hotel, le major Truax, de Truago, et trois autres personnes ont été tués. *Idem.*

—On lit dans le *Courrier des Etats-Unis* du 27 juin :

"A mesure que s'approche l'époque fixée pour la prochaine élection présidentielle, les symptômes avant-coureurs de la tempête électorale se multiplient et grossissent au point que l'on croirait voir se préparer, non pas une lutte constitutionnelle qui doit, comme d'ordinaire, décider lequel des deux partis whig ou démocrate, régnera pendant quatre ans à la White House, mais bien une convulsion révolutionnaire qui menace d'ébranler les fondemens, de briser les liens de l'Union fédérale. Il ne faut pas trop s'effrayer de ces menaçans pronostics, qui ne manquent jamais de surgir ainsi tous les quatre ans, lorsque le choix d'un nouveau président appelle sur le même terrain toutes les fractions de l'immense corps électoral, qui pour les autres élections, sont habituées à combattre dans un cadre étroit où ne peuvent guère s'agiter que les passions et les intérêts locaux. Lorsque toutes ces légions, qui luttent d'ordinaire isolément, se partagent pour se ranger, de tous les points de l'Union, sous deux drapeaux ennemis, pour se former que deux camps, il est impossible que ce mouvement général ne cause pas une vaste agitation, un bruit immense ; il en a toujours été ainsi, comme aujourd'hui ; et aujourd'hui, comme toujours, nous en avons la confiance, ce ne sera que de l'agitation et du bruit.

Aujourd'hui, le terrain de la lutte électorale s'est largement agrandi, il débordé la constitution ; au lieu de se battre pour elle, c'est contre elle que semblent vouloir s'insurger à la fois whigs et démocrates. Les premiers, en effet, ont déjà porté une fatale atteinte à la constitution, lorsqu'ils ont mené et conclu une alliance avec le nouveau parti des Américains nés, qui ne veulent rien moins que l'abrogation des franchises solennellement garanties par l'Union fédérale à ses enfans adoptifs, et qui veulent, en outre, faire de telle ou telle croyance religieuse un prétexte de proscription politique. Nous nous préoccupons fort peu des velléités d'oppression dont le notivisme est animé à l'égard de l'immigration, car nous avons trop confiance dans le loyalisme et dans le bon sens du peuple américain, pour croire qu'il consente jamais à se flétrir lui-même dans son origine, à se paralyser dans son avenir en proclamant vicieuses et en déchirant les lois qui, le prenant à son berceau, l'ont fait si rapidement passer de l'enfance à la virilité, de la faiblesse à la puissance. Mais nous nous alarmons beaucoup plus de voir les américains nés mettre à profit le hazard qui fait que, dans la population de provenance étrangère, le catholicisme est la religion dominante, pour s'efforcer de mêler les passions religieuses aux passions politiques. Ces conflits

d'autel à autel ne pourraient qu'entraîner, aujourd'hui, des désastres pareils à ceux dont ils ont si souvent ensanglanté les annales de tous les peuples. Et, malheureusement, il est à craindre qu'une circonstance, qui vient de se révéler, contribue puissamment à transporter la lutte politique sur le terrain religieux. On annonce, sans l'affirmer encore officiellement cependant, que M. James K. Polk, auquel on n'a pas eu le temps de demander une profession de foi en bonne et due forme, appartient à l'église catholique. La sensation produite par le doute qui s'est élevé sur les croyances religieuses du candidat démocratique a été si profonde, qu'il y a tout lieu de prévoir que si, en effet, M. Polk professe le catholicisme, la prochaine lutte électorale se livrera beaucoup moins entre les deux grandes fractions politiques que divisent le corps électoral, qu'entre les deux églises qui se partagent le culte du peuple américain. Ce serait là un fait sans exemple dans la jeune histoire des Etats-Unis, dont les institutions n'auraient peut-être jamais été mises à une plus difficile épreuve. Quant à nous, si profondes que soient nos sympathies pour le catholicisme, si convaincus que nous soyons qu'il ne peut se montrer à nu sur le forum populaire, face à face avec le protestantisme, nous n'en faisons pas moins des vœux pour que M. Polk soit un de nos adversaires religieux."

LA PIÈCE D'OR.

III

—Vous savez déjà, dit-elle, que je suis née à Lyon, de Pierre Huel, négociant, et de Marie Durand, sa femme. Mon père était riche, il me fit élever avec soin, et mon enfance a été entourée d'une partie du luxe dont je jouis encore aujourd'hui ; mais, mon ami, un négociant n'est jamais sûr de la fortune qu'il a acquise, elle s'échappe de ses mains au moment même où il croit l'avoir fixée pour jamais dans sa maison.

Lorsque j'eus atteint l'âge de quinze ans, mon père se trouva assez riche pour quitter les affaires, il fit le projet d'acheter une maison de campagne sur les bords de la Saône, et d'y vivre tranquillement avec ma mère. Le marché allait être conclu lorsqu'une faillite lui emporta cent mille francs ; c'était ma dot. Mon père alors ne voulut plus quitter les affaires qu'il n'eût regagné cette somme. La campagne ne fut pas achetée, et il se remit au travail. Il paraît que le désir de réparer sa perte le rendit imprudent, qu'il étendit ses relations et se jeta dans des entreprises hasardeuses. Son bon génie l'abandonna ; à sa première perte vinrent se joindre de nouveaux désastres ; tout lui manqua à la fois, l'argent, le crédit et la vigueur d'esprit nécessaire pour faire face à l'orage. Il fut réduit à faire banqueroute. Il y a dans le commerce des hommes pour lesquels la banqueroute n'est qu'un marche-pied à la fortune, ils comptent leurs capitaux par leurs faillites ; mon pauvre père abandonna tout à ses créanciers, jusqu'au bien de ma mère, qui était considérable ; nous quittâmes Lyon et vîmes nous établir à Paris, dans un grenier du faubourg St.-Honoré.

La misère avait remplacé l'opulence ; ce n'est pas contre les privations qu'il nous fallut lutter, ce fut contre le besoin. Que Dieu, mon ami, nous épargne à l'un et à l'autre d'aussi mauvais jours que ceux-là ! J'avais quinze ans, j'étais belle, et je vous épargne le détail des tentatives criminelles auxquelles je fus exposée. Vous m'avez étudiée avec soin, dites-vous, et vous m'avez reconnu ce du sens et de la raison ; c'est à ce moment fatal de ma vie que je dois ces qualités. J'ai fait une rude expérience des dangers qui entourent une jeune fille pauvre, et j'ai acquis l'horreur du vice en le combattant. Ma mère, qui jusque-là s'était flattée de me marier richement, fut la première à succomber sous le poids de la misère qui nous entourait ; elle tomba malade, je ne pouvais que veiller auprès de son lit de douleur ; mon père ne savait que gémir et regretter sa fortune passée, il était de ces hommes bons et habiles dans la prospérité, mais qui ne savent pas résister au malheur. Il tomba malade à son tour ; je ne trouvai bientôt seule entre deux agonisants, sans secours, sans argent, sans linge, et hésitant à appeler un médecin, parce que je n'en connaissais pas, et qu'à Paris tout n'était étranger, et ensuite parce que je n'aurais pas pu payer ses soins et acheter les remèdes qu'il aurait ordonnés.

—Vous en avez été réduite à cet état affreux, s'écria Bernard.— Hélas ! oui ! mon ami !

—Où était-ce donc ? Où était-ce donc ? dit-il encore.— Vous n'étiez pas loin, lui dit sa femme.

—Moi !—Oui, vous, mon ami ; écoutez-moi.

Et Mme Bernard reprit :

—J'étais donc sans ressource, lorsqu'une pauvre femme, qui occupait une mansarde voisine de la nôtre, entra chez nous, et vit ces deux malades prêts à expirer sur le même grabat.

—Mon enfant, me dit-elle, pourquoi laisser périr ainsi ces pauvres gens sans secours.— Hélas ! ma bonne femme, dis-je, nous n'avons plus rien ; j'ai vendu hier ma dernière harde, nous manquons de pain, nous manquons de tout.

—Et vous laissez mourir votre père et votre mère pour si peu ? me dit la pauvre femme ; vous ne savez donc pas qu'il y a une maison, plusieurs maisons même à Paris pour les malades qui n'ont rien, l'hôpital.

A ces mots, je vis mon père et ma mère frémir dans leur lit de douleur, et moi-même je pâlis. On nous parlait, hélas ! du dernier asile du malheur, et par une prévention naturelle à ceux qui ont été riches, nous regardions l'hôpital comme le dernier degré de l'infortune.

Ma voisine, qui était âgée et qui, durant le cours d'une vie pauvre, avait

bien souvent visité cet asile des indigents, s'indigna presque de notre hésitation à suivre son conseil ; elle vanta les lits blancs de l'hôpital, le talent des médecins, les soins des sœurs ; puis, s'adressant à moi, elle me demanda si je voulais la mort de mon père et celle de ma mère ; elle me rendit responsable de ce qui allait infailliblement arriver, et moi, qui ne sentais que trop combien cette femme avait raison, je me jetai à genoux devant le lit de mort de ma malheureuse mère, et je l'implorai pour qu'elle acceptât un parti qui révoltait mon cœur. Ce fut mon père qui se décida le premier.

—Allons, dit-il, c'est le dernier sacrifice, faisons-le !

Ma mère inanimée, était hors d'état d'avoir une volonté. L'hospice de la Charité fut prévenu, il envoya deux civères, et je suivis le triste cortège... Ah ! mon ami, quand dans nos rues, dans ce faubourg Saint-Germain, on voit passer un superbe équipage, le piéton s'arrête, il le regarde avec envie, je lis souvent dans les yeux de ceux que je rencontre, tandis que, si je viens à traverser dans ma calèche une des rues qui conduisent à la Charité et que j'ai suivie jadis entre mon père et ma mère mourante, je pleure, je sanglote et je me demande pourquoi Dieu, qui m'a donné la richesse, me l'a donné si tard ! Je suivais ce triste convoi, j'étais défaillante de faim, et cependant ce n'était pas là encore ma plus grande douleur... J'obtins de la pitié du directeur de la Charité de ne pas quitter ma mère et de fermer les yeux de mon père... Quelques jours après, ma mère mourut... Je sortis de l'hospice, je regagnai ma mansarde seule, sans pain, presque sans vêtements, et je devais être sans abri... Mme Bernard, en parlant ainsi, en se rappelant ses malheurs passés, frissonnait de douleur, et sa voix tremblante trahissait son émotion. Bernard lui prit les mains, les serra dans les siennes, les baigna de ses larmes.

—Oh ! s'écria-t-il, que je suis fâché d'avoir provoqué ce triste entretien.

—Du tout, mon ami, du tout, ces détails, je vous les devais et j'allais vous les donner quand vous les avez demandés... au reste, je suis au bout ; le ciel va s'éclaircir pour moi, il faut que vous m'entendiez jusqu'à la fin. J'essayai de lutter contre la faim : elle fut plus forte que la honte... Je me couvris la tête d'un vieux chapeau, je cachai mon visage sous un voile éraillé, je courbai ma taille, cachai ma main jeune sous un vieux gant, et ainsi déguisé je quittai ma mansarde, m'éloignai de mon faubourg, et, arrivée dans la rue du Bac, je tendis la main...

—Vous ? vous ? s'écria Bernard hors de lui.

—Oui, moi : un ange y mit une pièce d'or, et le ciel a voulu que pour lui, enfin, cette pièce d'or ait foisonné, qu'elle se soit multipliée, comme les étoiles du ciel... J'ignorais qu'en demandant du pain on devenait criminel, que la loi poursuivait ceux qui se meurent de besoin et qui osent le dire à ceux qui passent. Un agent de l'autorité voulut s'emparer de moi ; cet ange me défendit, il me protégea. Il prétendit que cet or qu'il me donnait, était à moi ; il me prit sous son bras, il éloigna de moi tout danger, il me rassura par des paroles pleines de bonté, et ajoutant une seconde aumône à la première, il ne me quitta que quand il m'eût mise à l'abri de toute poursuite brutale... Cet ange, mon ami, c'était vous.

—Ah ! je me souviens, dit Bernard, il y a huit ou neuf ans, un soir dans la rue du Bac, une pauvre femme...

—C'était moi...—Vous, la riche comtesse de Chamilly !

—Je n'étais alors qu'une mendicante, la pauvre orpheline Lise Huel... Dès ce moment mon sort changea... En rentrant dans ma mansarde j'y trouvai une jeune femme richement mariée et mon amie d'enfance ; elle savait tous mes malheurs ; elle me prit chez elle, et mon sort, sans être assuré devint supportable... Je ne sus plus, heureusement, ce que c'était que la faim, je fus vêtue, j'eus un abri, et plus que tout cela, une amie. Chez cette dame, que je vous serai connaître, venait un vieux gentilhomme inmensément riche, et qui jusque-là, n'avait jamais voulu entendre parler de mariage ; mais il était vieux comme je l'ai dit, tous les jours il devenait valétudinaire à ce qu'il prétendait du moins, car la crainte de la maladie le tourmentait plus que la maladie elle-même : d'ailleurs l'isolement qu'il avait recherché jusque-là l'effrayait, il se méfiait de ses domestiques, dont une part, disait-il, le volait tandis que l'autre spéculait sur sa mort prochaine ; il n'avait point de proches parents, mais seulement des collatéraux éloignés, auxquels il ne voulait pas laisser son bien : que faire cependant ? il faut mourir, et nos terres, nos contrats, notre or, notre argent ne nous suivent pas au tombeau. M. de Chamilly me vit, il apprit mon histoire et il m'offrit sa main.

—Vous êtes assez honnête, me dit-il, pour que je vous propose hardiment un mariage de raison. J'acceptai : il ne me promit rien, il ne me fit aucune part de son bien, il se fia à ma vertu, moi j'eus confiance en l'homme qui m'abandonnait le soin de son honneur. La pauvre fille, dont le père et la mère étaient morts à l'hôpital, devint la riche comtesse de Chamilly. Vous savez que mon union avec monsieur de Chamilly n'a pas été longue ; M. le comte est mort il y a trois ans bientôt, il m'institua son héritière, universelle ; je devins une veuve opulente, et dès ce moment je me décidai à partager ma fortune avec l'homme généreux qui, sans me connaître, et le premier m'avait secourue. Vos traits, mon ami, étaient gravés dans mon cœur et dans mon esprit d'une façon ineffaçable, mais j'ignorais jusqu'à votre nom. Que faire ? à qui m'adresser ? qui demander ? Je ne pouvais compter sur la Providence, que quelques-uns appellent le hasard ! N'importe, j'étais résolue à poursuivre ma recherche toute la vie, s'il le fallait, et à mourir veuve plutôt que de manquer à ce que je regardais comme un devoir sacré. Vous pouviez être marié, vous pouviez enfin être aussi riche que je le suis, et il était naturel de per-

ser qu'un homme qui donne vingt francs à une mendicante a une grande fortune ; je me soumis à toutes ces probabilités et je cherchai toujours.

Ah ! quand je vous ai vu, quand le hasard, après huit ans, m'a montré votre figure, j'ai remercié Dieu du fond de mon cœur et je me suis attachée à ne plus vous perdre de vue... Quel bonheur pour moi ! Vous étiez libre, vous étiez pauvre et vous m'avez aimée... Voilà mon histoire, mon ami, voilà le secret d'une préférence qui vous a étonné, et d'avances qui ont dû vous paraître bien singulières... Mais, mon ami, ajouta encore Mme Bernard, je vous ai dit ma richesse, je vous ai fait voir mes diamants, je ne vous ai pas montré le plus précieux de mes bijoux. A ces mots elle détacha de son cou un collier de diamants, auquel était suspendu un médaillon en cristal, et dans ce médaillon on voyait luire une pièce d'or. Mme Bernard ouvrit le bijou, et mettant la pièce d'or dans la main de son mari, elle lui dit :

—La voilà.

MARIE AYCARD.

EXERCICES LITTÉRAIRES DE COLLÈGES.

COLLÈGE DE ST. HYACINTHE.

LES Exercices Littéraires du Collège de St. Hyacinthe auront lieu le 22 et 23 du courant, en trois séances, dont la première et la troisième commenceront à DEUX HEURES de l'après-midi et la seconde à HUIT HEURES du matin. Les parents des Elèves et les Amis de l'Éducation y sont respectueusement invités. Mais, vu l'exiguïté du local, on n'admettra de jeunes personnes que les sœurs des Elèves.

St. Hyacinthe, 5 juillet. J. LA ROQUE, Ptre. Dr.

COLLÈGE DE CHAMBLÉ.

LES EXERCICES PUBLICS DU COLLÈGE DE CHAMBLÉ auront lieu MERCREDI le 17 du présent en deux séances dont la première commencera à 8 HEURES A. M. et la seconde à 1 HEURE P. M., suivie de la distribution solennelle des prix et des vacances.—Les parents des élèves et les amis de l'éducation sont priés d'y assister.—Les classes s'ouvriront le 4 SEPTEMBRE.

F. CHOLETTE, Ptre. Directeur.

6 juillet.

A VENDRE.

A CE BUREAU,

CANTIQUE pour la TEMPÉRANCE.

Ornements d'Église.

AUX MESSIEURS DU CLERGE.

En venant solliciter les commandes des MM. du Clergé, le Sous-signé, (d'après les rapports qu'il vient d'établir avec les principaux fabriciens de Lyon) n'a pas cru mieux démontrer les avantages offerts au Clergé du Canada, que par la communication de l'extrait suivant.

LYON, 12 DÉCEMBRE 1843.

A. M. J. C. ROBILLARD, }
NEW-YORK.

« Nous sommes certains que les MM. du Clergé des Etats-Unis et du Canada, trouveront de grands avantages à vous confier leurs ordres. Ils auront d'abord la facilité de

CHOISIR SUR ÉCHANTILLONS

et même de faire les modifications désirées aux divers dessins qu'ils auront sous les yeux.

« Comme nous fabriquons exprès (à moins d'ordres pour objets inférieurs) es marchandises seront toujours d'une FRAICHEUR irréprochable.

« Sous le rapport des prix, vous n'aurez pas de concurrence possible, puisque nous vendons ici à des commissionnaires, qui expédient à d'autres commissionnaires, tandis que vos correspondants achètent comme s'ils étaient eux-mêmes en fabrique. » Les échantillons des objets les

PLUS RICHES ET LES PLUS NOUVEAUX,

seront exposés à Montréal, aux Magasins de JOSEPH ROY, Ecr., et plus tard à Québec, chez G. D. BALZARETTI, Ecr.

On remplira avec un soin tout particulier les ordres en tout genre, qu'on voudra bien remettre pour OBJETS D'ÉGLISE.

On fera venir les ORNEMENTS tout faits, si on le préfère.

J. C. ROBILLARD,

No. 32, Beaver à l'encoignure de Broad Street, New-York.

DEMANDES DE MAITRES D'ÉCOLE.

On a besoin dans la paroisse de TERREBONNE de DEUX MAITRES D'ÉCOLE munis de bonnes recommandations, pour tenir des écoles dans la campagne. S'adresser aux COMMISSAIRES de la paroisse, ou à M. Portier, Curé du lieu.—Les lettres franches de port.

ÉTABLISSEMENT DE RELIURE.

CHAPELEAU & LAMOTHE,

Rue Ste. Thérèse, vis-à-vis l'imprimerie de MM. J. STARKE et Cie.

MANUEL OU RÉGLEMENT DE LA SOCIÉTÉ DE TEMPÉRANCE,

DEDIÉ À LA JENESSE CANADIENNE

PAR M. CHINIQUY, PRÊTRE, CURÉ DE KAMOURASKA.

LES PERSONNES qui désireraient se procurer le petit ouvrage ci-dessus, pourront s'adresser au Bureau des MÉLANGES.

Prix : trente sols ; quatorze schellings la douzaine.

COLLÈGE DE LA SAINTE-CROIX,

WORCESTER,

Près Boston.

CE COLLÈGE nouvellement établi par les soins de l'Évêque de Boston, Mgr. Fenwick, et placé sous sa direction immédiate, est bâti sur une des collines qui environnent la ville de Worcester. A une position agréable, il joint l'avantage d'un air parfaitement pur, et d'une eau abondante et limpide. Une ferme de 82 acres est annexé au collège.

Le PLAN d'ÉDUCATION qu'on y suit pour être en rapport avec les différentes professions auxquelles les jeunes gens peuvent se destiner, renferme 3 branches d'études spéciales, c'est-à-dire les études propres à l'Etat Ecclésiastique, aux Belle-Lettres, et au Commerce.

Le Cours d'étude propre aux jeunes gens qui se destinent au Commerce embrasse l'Écriture, l'Arithmétique, la tenue des livres, l'étude des langues Anglaise et Française, l'Histoire, la Géographie, la Connaissance de la Sphère, l'Algèbre élémentaire, la Géométrie, et les autres parties les plus pratiquées des Mathématiques. On y fait de plus un cours spécial de Composition et de Déclamation propres au génie des deux langues anglaise et française. La Science de la Religion n'est pas oubliée dans cette spécialité ; on s'attache à montrer aux jeunes gens le parfait accord de la Religion naturelle, domaine de la Raison, avec la Révélation, dépôt sacré de la Foi.

Le cours d'études destiné aux jeunes gens qui veulent acquérir une connaissance plus étendue des Belles-Lettres embrasse l'étude du latin et du grec, celle des auteurs classiques et des poètes, la Rhétorique, la Logique, la Philosophie, la Métaphysique et la Morale, l'Histoire Ecclésiastique, l'Astronomie, la Chimie, et les autres branches des Sciences Naturelles.

Le cours d'Études Ecclésiastiques comprend en outre les leçons de Théologie et d'Écriture Sainte.

Comme ces 3 trois branches d'étude forment le cours complet d'éducation, les parents auront la liberté de choisir parmi ces sciences, celles qu'ils jugeraient pouvoir être utiles à leurs enfants dans la profession qu'ils leur destinent.

L'INSTRUCTION MORALE ET RELIGIEUSE est surtout l'objet de soins particuliers : outre l'explication familière du Catéchisme, on a soin de donner de fréquentes conférences sur les principes, les doctrines et les cérémonies de l'Église catholique.

Les élèves sont constamment sous les yeux de leurs professeurs ou directeurs, même pendant le temps des récréations.

Les livres nécessaires aux études doivent être fournis aux élèves par leurs parents ou correspondants ou bien ils pourront être achetés au collège à des prix aussi modérés que possible.

On ne recevra pas au collège des enfants au-dessous de 8 ans ni au-dessus de 14. On n'y reçoit aussi que les catholiques.

Prix de la Pension.

Le prix de la pension est de 150 dollars par an : cela comprend l'éducation, la nourriture, le logement, le blanchissage et le raccommodage du linge et des bas.

La pension doit être payée 6 mois d'avance, et une remise de 10 pour 100 sera faite à ceux qui seront ponctuellement exacts à remplir cette condition. Le président du collège est autorisé à renvoyer, après 2 mois de séjour dans la maison, ceux des élèves dont la pension n'aura pas été payée d'avance.

Les Arts d'agrément et l'étude des langues étrangères sont en dehors du prix de la pension ainsi que les soins du médecin pour le cas de maladie. On pourra procurer aux élèves qui le désireraient des leçons de ces Arts d'agrément ou de langues étrangères, c'est-à-dire, de l'Allemand, de l'Italien, de l'Espagnol, de musique, de dessin, de peinture, de danse, et d'escrime.

Les vacances commencent la dernière semaine de juillet et se terminent le 15 septembre exclusivement.

N. B.—La route la plus directe est celle d'Albany. On fait le trajet d'Albany à Worcester en 9 heures par le Rail-Road ; et le même Rail-Road fait le trajet de Worcester à Boston en 2 heures.

THOMAS F. MULLEDY,

PRÉSIDENT.

CONDITIONS DE CE JOURNAL.

LES MÉLANGES se publient deux fois la semaine, le Mardi et le Vendredi. Le prix de l'abonnement, payable d'avance, est de QUATRE PIASTRES pour l'année, et CINQ PIASTRES par la poste. On ne reçoit point d'abonnement pour moins de six mois. Les abonnés qui veulent cesser de souscrire au Journal, doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement.

On s'abonne au Bureau du Journal, rue St. Denis, à Montréal, et chez MM. FABRE et LEPROHON, libraires de cette ville.

Prix des annonces.—Six lignes et au-dessus, 1re insertion, 2s. 6d.
Chaque insertion subséquente, 7d.
Dix lignes et au-dessous, 1re insertion, 2s. 1d.
Chaque insertion subséquente, 15d.
Au-dessus de dix lignes, 1re insertion par ligne, 4s.
Chaque insertion subséquente, 1d.

PROPRIÉTÉ DE JANVIER VINET, Ptre.

PUBLIÉ PAR J. B. DUPUY.

IMPRIMÉ PAR J. A. PLINGUET.

Ptre.

Ptre.